

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 49**26 janvier 1996****SOMMAIRE**

Braginve S.A., Luxembourg	pages 2306,	2307	Langonnaise S.A.H., Luxembourg	2323
Brevin Company S.A., Luxembourg		2306	Lermitta S.A., Luxembourg	2324
Butank S.A., Luxembourg		2308	Ligapa S.A., Luxembourg	2324
Cadresys, S.à r.l., Luxembourg		2308	Lima S.A., Luxembourg	2325
Café-Brasserie Maerter Stuff, S.à r.l., Mertert		2309	Luxfinance S.A., Luxembourg	2324
Cargefin S.A., Luxembourg		2308	Luxsouvenirs, S.à r.l., Luxembourg	2324
Caventou Holding S.A., Luxembourg		2311	Made by Sam's (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Kirchberg	2325
Cedinvest S.A., Luxembourg	2309,	2310	Maison Art de Vivre Luxembourg, S.à r.l., Rumelange	2325
Cemalux S.A., Esch-sur-Alzette		2348	Mali S.A., Luxembourg	2326
Centre d'Eveil et de Développement Social et Créatif pour la Petite Enfance, S.à r.l., Luxembourg		2311	Mannesmann Finanz-Holding S.A., Luxembourg	2327
Cinello & Sertic, S.à r.l., Rumelange		2311	Marcus International S.A., Luxembourg	2328
City Club Hotel S.A.H., Luxembourg		2311	Marigny S.A., Luxembourg	2328
Clinique La Prairie Research S.A., Luxembourg		2310	Marita Holding, Luxembourg	2328
C.L.I. S.A., Luxembourg		2312	Maritime Trading S.A., Luxembourg	2328, 2330
Comnet, S.à r.l., Luxembourg		2311	Mazal S.A., Luxembourg	2327
Compagnie Financière d'Alembert, Luxembourg		2311	MBS Fund, Sicav, Luxembourg	2331
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg		2312	Metropolitan Finance S.A.H., Luxembourg	2330
Compagnie Internationale de Financement., Luxembourg		2312	MIM Multi International Media S.A., Luxembourg	2333
Compagnie Occidentale des Pétroles, Luxembourg		2312	Mini Max Data International S.A., Luxembourg	2332
(La) Coupe Créative, S.à r.l., Luxembourg		2331	Miyuki Europe (Holding), S.à r.l., Luxembourg	2332
Cyclamen S.A., Luxembourg		2312	Mondialux Investissements S.A., Luxembourg	2332
Dandelion S.A., Luxembourg		2314	Montrachat Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembg	2335
Dejanire S.A., Luxembourg		2313	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg	2332
DHM Holding S.A., Luxembourg		2313	Orilux S.A., Luxembourg	2333
Domofinanz S.A.H., Luxembourg		2312	Ousson Holding, Luxembourg	2334
EFDA, European Formula Drivers Association S.A., Luxembourg		2313	Partegen S.A., Luxembourg	2334
Eparfin S.A.H., Luxembourg		2314	Paternoster & Fils, S.à r.l., Luxembourg	2336
Faburea Holding, Luxembourg		2314	Patinvest S.A.H., Luxembourg	2334, 2335
Fargo Investment Holdings S.A., Luxembourg		2314	Planeur S.A., Luxembourg	2336
Financial Trusters & Factors Corporation S.A.H., Luxembourg		2307	Power Tools International S.A., Luxembourg	2335, 2336
Financière d'Ancone, Luxembourg		2314	Price Waterhouse S.A., Luxembourg	2336, 2338
Financière de l'Yser, Luxembourg		2314	Procera S.A., Luxembourg	2338
FinaToon S.A., Rodange	2315,	2316	PROPHAC, Zirnheld & Cie, Produits Pharmaceutiques et Chimiques, S.à r.l., Howald-Hesperange	2339
Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg		2350	Quartz Finance S.A., Luxembourg	2339
First Industrial S.A., Luxembourg		2316	Quilmes Europe S.A., Luxembourg	2339
F.N.P., S.à r.l., Junglinster		2317	Répare-Toit Gérard Hastert, S.à r.l., Heisdorf	2340
GPA Sistemi Lux S.A., Luxembourg		2317	R + F Menuiserie, S.à r.l., Kayl	2340
Geotop S.A., Luxembourg		2317	R + G Montage, S.à r.l., Schiffange-Foetz	2340
Gespa S.A., Luxembourg		2318	(The) Room Invest S.A.H., Luxembourg	2348
Gwenco S.A., Luxembourg		2316	Sablonville S.A., Luxembourg	2340
Hawa, S.à r.l., Dudelange		2319	Sacam, S.à r.l., Bettembourg	2338
Hilger - Interfer S.A., Howald		2320	Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l., Luxembourg-Cessange	2324
Holding Financière de Strasbourg S.A., Luxembourg		2319	Sanitherm S.A., Garnich	2341
Holding Laredo S.A., Luxembourg		2319	Sartene S.A., Luxembourg	2340
Holpa S.A., Luxembourg		2320	Scan Maritime S.A., Luxembourg	2341
(The) House of Finance International S.A., Luxbg		2346	Scholze & Cie, S.à r.l., Luxembourg	2341
Ilias S.A., Luxembourg		2320	Schroeder & Partners, S.à r.l., Luxembourg	2342
Imprimerie-Edition Kremer-Muller & Cie, S.à r.l., Foetz		2320	Secuma S.A., Luxembourg	2340, 2341
ING S.A., International Network Group A.G., Luxbg		2321	SIGP, Société Internationale de Gestion de Portefeuilles S.A., Luxembourg	2341
International Investment S.A., Luxembourg		2321	Société Anonyme de la Vallière S.A., Luxembourg	2342
International Meridiane Finance S.A.H., Luxembg		2321	Sofidepar S.A., Luxembourg	2342, 2343
Isatis S.A.H., Luxembourg		2323	Sotiki S.A., Luxembourg	2345
I.V.P., International Centure Projects, Luxembourg		2322	SPP/LET International S.A., Luxembourg	2343
Jacquard Holding S.A., Luxembourg	2321,	2322	Stavri S.A., Luxembourg	2345
Jado Holding Company S.A., Luxembourg		2322	St. Quadrat S.A., Grevenmacher	2345
Jobelux S.A., Luxembourg		2323	Technofin S.A.H., Luxembourg	2346
Kempton Holdings S.A., Luxembourg		2323	Tekstil International Investments S.A., Luxembourg	2347
Kieffer & Thill, S.à r.l., Steinfort		2323		

BREVIN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.279.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39002/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

BRAGINVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.870.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRAGINVE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.870, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 août 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 83 du 22 février 1991.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Claude Wirth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 1.250.000,- LUF afin de le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 2.500.000,- LUF, par l'émission de 1.250 actions nouvelles sans valeur nominale.

2) Souscription des 1.250 actions nouvelles par INTERFIDES S.A. et libération par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de 1.250.000,- LUF.

3) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société INTERFIDES S.A., avec siège social à Panama, République de Panama,

ici représentée par Maître Guy Arendt, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 octobre 1995, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant l'incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 8 novembre 1995, lequel

rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Conclusion:

La valeur de l'apport représentée par la susdite créance certaine, liquide et exigible correspond au moins au nombre de mille deux cent cinquante (1.250) actions à émettre par la société anonyme BRAGINVE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Arendt, C. Keereman, J.-Cl. Wirth, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 87S, fol. 21, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995. P. Frieders.
(39000/212/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

BRAGINVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995. P. Frieders.
(39001/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FINANCIAL TRUSTERS & FACTORS CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 37.911.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale du 2 mai 1995

AFFECTATION DU RESULTAT

– Réserve légale	230.012,- LUF
– Report à nouveau	4.476.676,- LUF

Composition du conseil d'administration

M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

M. Marc Hilger, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;

M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995. *Pour la société*
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
(39032/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

BUTANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.168.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39003/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CADRESYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 31.951.

Avec effet au 1^{er} décembre 1995 a été nommée commissaire aux comptes WEBER & BONTEMPS, Société Civile, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39004/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.208.

Par décisions:

1) d'une assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 1995:

- a) le nombre des administrateurs a été porté de trois à quatre,
- b) M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001;
- c) le Conseil d'Administration a été autorisé à nommer M. Joseph Winandy, directeur de banque, Itzig, administrateur-délégué;

2) du Conseil d'Administration du 20 juin 1995:

- a) M. Joseph Winandy, prénommé, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la Société, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion,
- b) M. Gilles Samyn, préqualifié, a été nommé Président du Conseil d'Administration,
- c) Mme Geneviève Piscaglia, employée privée, B-Athus, a été nommée Directeur.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Pour CARGEFIN S.A.
KPMG FIDEM
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39006/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.208.

Selon décisions prises par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 20 juin 1995, les pouvoirs des organes sociaux sont dorénavant les suivants:

Tous les actes généralement quelconques et notamment ceux énumérés ci-après seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur agissant conjointement avec un directeur.

- Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.
- Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large, conclure les approvisionnements de toute nature, ainsi que les contrats d'entretien.

Toutefois, les approvisionnements de toute nature d'un montant inférieur à LUF 500.001,- seront valablement signés par un administrateur ou un directeur agissant seul.

- Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au registre de commerce et aux registres des sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante auxdits registres, ainsi qu'aux greffes des tribunaux, subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.
- Conclure, résilier, amender toutes assurances.

- Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes, ainsi que de tous organes de transport.
 - Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière, en ce compris tous travaux d'aménagement, représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre une décision, subdéléguer ce pouvoir de représentation.
 - Gérer les comptes et avoirs en banques ainsi que dans les autres organismes financiers; délivrer des procurations à cet effet.
- Toutefois, les actes suivants seront valablement effectuées par un administrateur ou un directeur agissant seul:
- a) les ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;
 - b) les ordres de paiements jusqu'à concurrence de 500.000,- en faveur de tiers;
 - c) la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier).
- Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale, représenter la mandante auprès de toutes administrations fiscales.
 - Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
 Pour CARGEFIN S.A.
 KPMG FIDEM
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39007/528/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CAFE-BRASSERIE MAERTER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert.
 R. C. Luxembourg B 24.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour la S.à r.l. CAFE-BRASSERIE MAERTER STUFF
 Signature

(39005/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CEDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 30.192.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.192, constituée suivant acte reçu en date du 10 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 20 juillet 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 96 du 1^{er} mars 1993.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les six mille deux cent cinquante (6.250) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par apport en espèces avec émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de LUF 6.250.000,- à LUF 14.250.000,- et modification de l'article 3 des statuts.

2.- Souscription et libération des actions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions de francs luxembourgeois (LUF 8.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-) à quatorze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 14.250.000,-), par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'unique autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société anonyme KREDIETRUST, ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Souscription - Libération

Ensuite la société anonyme KREDIETRUST, prédésignée, ici représentée par:

Mademoiselle Carole Caspari, prénommée;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les huit mille (8.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société CEDINVEST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de huit millions de francs luxembourgeois (LUF 8.000.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatorze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 14.250.000,-), représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Caspari, I. Schul, A. Giuliani, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 87S, fol. 13, case 9. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

M. Walch.

(39010/233/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CEDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

M. Walch.

(39011/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CLINIQUE LA PRAIRIE RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.016.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 21, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39016/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CAVENTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.474.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39009/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

**CENTRE D'VEUIL ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CREATIF
POUR LA PETITE ENFANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 27.910.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39012/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CINELLO & SERTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 19.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour CINELLO & SERTIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(39013/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CITY CLUB HOTEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 17.014.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39014/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

COMNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.225.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(39017/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ALEMBERT.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.538.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39018/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

C.L.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.662.

Le bilan de la société au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(39015/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.567.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39019/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.129.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39020/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

COMPAGNIE OCCIDENTALE DES PETROLES.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.739.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39021/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CYCLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.798.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39022/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DOMOFINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 17.016.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39027/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DEJANIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.463.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DEJANIRE S.A.

Signatures

(39024/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DEJANIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 juin 1994

Résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1994 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, sous-directeur de banque, demeurant à Bertrange, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, chef de service principal, demeurant à Bettembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg.

Pour extrait conforme

DEJANIRE S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39025/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DHM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.851.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39026/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.
H. R. Luxembourg B 16.784.

Erneuerung der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates (7. Oktober 1995)

Die Versammlung beschließt, die Mandate der 3 Mitglieder des Verwaltungsrates:

Herrn Daniel S. Partel, Marketing Specialist, Luxembourg, Administrateur-délégué,

Herrn John H. Tully, Paris, Frankreich, Administrateur de sociétés,

Herrn Ralph Kiefer, Schwetzingen, Deutschland, Administrateur de sociétés,

für eine erneute Dauer von 6 Jahren zu verlängern.

Luxembourg, den 8. November 1995.

Für EFDA S.A.

Der Verwaltungsrat

D. Partel

J. Tully

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39028/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

EPARFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.549.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 1995 que le conseil d'administration accepte la démission de M. Eric Salvisberg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 novembre 1995.

EPARFIN S.A.
C. Hoffmann
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39029/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FABUREA HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.712.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39030/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.866.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

Signature.

(39031/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FINANCIERE D'ANCONE.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.608.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39033/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FINANCIERE DE L'YSER.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.986.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39034/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

DANDELION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

Le bilan au 31 janvier 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39023/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FinaToon S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 47.312.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FinaToon S.A., ayant son siège social à Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.312, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 303 du 13 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 327 du 18 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Marc Minjauw, administrateur de société, demeurant à B-Alsemberg, 1, rue Franz Deneyerstraat,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions trois cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (23.324.000,- LUF) à soixante et un millions trois cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (61.324.000,- LUF), par la création et l'émission de trente-huit mille (38.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Souscription et libération des trente-huit mille (38.000) actions nouvelles par la société anonyme NEURONES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Rodange.

3) Changement de la date de clôture de l'exercice social (fin décembre).

4) Modification subséquente des articles 5 (premier alinéa) et 12 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions trois cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (23.324.000,- LUF) à soixante et un mille trois cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (61.324.000,- LUF), par la création et l'émission de trente-huit mille (38.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme NEURONES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Rodange, à la souscription des trente-huit mille (38.000) actions nouvelles, les anciens actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente-huit mille (38.000) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme NEURONES LUXEMBOURG S.A.,

ici représentée par Monsieur Marc Minjauw,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montréal, le 23 novembre 1995.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Les trente-huit mille (38.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées par un versement en espèces à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois (9.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante et un millions trois cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois (61.324.000,- LUF), représenté par soixante et un mille trois cent vingt-quatre (61.324) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Il est décidé à titre transitoire que l'exercice en cours ayant commencé le premier avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze, se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre cent soixante-dix mille francs (470.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Minjauw, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 44, case 9. – Reçu 380.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39035/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FinaToon S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 47.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

F. Baden.

(39036/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FIRST INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 10, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 13.006.

Extrait de la lettre du 30 novembre 1995 au registre de commerce

Les personnes citées ci-après n'ont plus délégation de pouvoir pour le compte de la société:

Mlle Betty Weis, 99, boulevard Baden Powell, Luxembourg-Bonnevoie;

M. Joel Garavelli, 29, rue de Syren, Hassel;

M. Pierre Schneider, 21, avenue Gaston Diderich, Luxembourg.

Pour l'exactitude
G.-P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39037/577/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

GWENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.846.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 1995 que le conseil d'administration accepte la démission de M. Eric Salvisberg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 novembre 1995.

GWENCO S.A.
C. Hoffmann
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39043/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1994;
2. Approbation des comptes au 31 décembre 1994;
3. Décharge à donner aux administrateurs;
4. Décharge à donner au commissaire aux comptes;
5. Changement du siège social.

II. Assemblée

Après lecture du rapport du conseil d'administration par le président du bureau, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Elle décide d'attribuer, en accord avec les statuts, cinq pour cent (5 %) du bénéfice de l'exercice au fonds de réserve légale, soit cent sept mille huit cent trente-sept francs (107.837,-), le solde étant reporté à l'exercice 1995.

Le siège, fixé au 92, rue de Beggen à Luxembourg, est transféré, à l'unanimité des voix, au 49, rue de Rollingergrund à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 18.30 heures.

P. Dupont	M. Deumer	V. Collé
<i>Président</i>	<i>Scrutateur</i>	<i>Secrétaire</i>

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 48, case 1/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 1995 de la Société Anonyme GEOTOP que les comptes annuels de l'exercice 1994 ont été approuvés, à l'unanimité des voix et que décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire.

Administrateurs

M. Philippe Dupont, Luxembourg;
M. Armand Heuschbourg, Kleinbettingen;
M. Michel Guiot, B-Arlon.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 48, case 1/4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(39039/612/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

GESPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.464.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESPA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 23.464, constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 368 du 12 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 410 du 28 août 1995.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes-et-Romain (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

– La société INTERNATIONAL COMPANY LIQUIDATORS S.A., ayant son siège social à Balboa (Ancon), République de Panama, P.O. Box 3382.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Tabery, C. Hubert, C. Arend, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39040/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

HAWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour HAWA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(39044/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

HOLDING FINANCIERE DE STRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.237.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39046/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

HOLDING LAREDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.573.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39047/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

HILGER – INTERFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 22C, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 45.382.

Monsieur Robert Winter n'est plus gérant technique de HILGER – INTERFER S.A. depuis le 30 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39045/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

HOLPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.124.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 novembre 1995

La société CDC PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Albert Miguel-Montanes, est nommée administrateur pour une durée d'un an.

Pour la société HOLPA S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39048/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ILIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.050.

Les comptes annuels au 20 septembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(39049/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ILIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.050.

Il résulte du conseil d'administration de ILIAS S.A., tenu le 15 septembre 1994 à Luxembourg, que le versement d'un acompte sur dividende de USD 100.000,- a été autorisé en date du 16 septembre 1995.

Luxembourg, le 17 août 1995.

Pour ILIAS S.A.
RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39050/699/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 6.269.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39051/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39052/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

INTERNATIONAL MERIDIANE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39053/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ING S.A., INTERNATIONAL NETWORK GROUP, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1475 Luxembourg, 2, rue du St. Esprit.
H. R. Luxemburg B 48.577.

Verwaltungsratssitzung – Donnerstag, den 19. Oktober 1995, 14.00 Uhr in Luxemburg

Der Verwaltungsrat trifft folgende Beschlüsse:

Verlegung des Geschäftssitzes der Firma innerhalb der Gemeinde Luxemburg von 18, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg, nach 2, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

Als alleiniger Geschäftsführer wird Herr Jürgen Ziessnitz, Friedrich-Siller-Str. 58, D-70806 Kornwestheim, bestellt.

Als Rechnungskommissar wird die Firma ABAX, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, bestellt.

Luxemburg, den 19. Oktober 1995.

K. Smythe

R. Gerlach

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1995, vol. 471, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39054/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.445.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JACQUARD HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le n° B 51.445 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 1995, dont la publication au Mémorial est en cours.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de sociétés, demeurant à Kayl.

Madame la présidente nomme secrétaire, Madame Liliane Melchior-Giampellegrini, employée privée, demeurant à Sanem. L'assemblée élit scrutateur, Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame la présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, alinéas 7 et 8, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 7.** Le conseil d'administration est spécialement tenu de procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit de préférence de souscription et ce, conformément aux stipulations légales.»

«**Art. 5. Alinéa 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation du capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.»

Tous les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

2. Divers.

Madame la présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéas 7 et 8, et qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 7.** Le conseil d'administration est spécialement tenu de procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit de préférence de souscription et ce, conformément aux stipulations légales.»

«**Art. 5. Alinéa 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation du capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.»

Tous les autres alinéas restent inchangés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, peut être évalué à la somme de quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire, elles ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Thomé-Marther, L. Melchior-Giampellegrini, G. Schneider, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 1995, vol. 397, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} décembre 1995.

E. Schroeder.

(39057/228/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 1995.

E. Schroeder.

(39058/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

JADO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39059/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

I.V.P., INTERNATIONAL CENTURE PROJECTS.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.382.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39056/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

JOBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.360.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 30 octobre 1995 que Maître Lydie Lorang démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 octobre 1995, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Mike Körner;
- René Faltz;
- Carine Bittler.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39060/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

KEMPTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 37.112.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Soc. Civ.

Signature

(39061/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

KIEFFER & THILL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8414 Steinfort, 8, rue Collart.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour le gérant
Signature

(39062/600/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ISATIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39055/531/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.492.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39064/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Cessange, 12, rue Luc Housse.
R. C. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39065/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LERMITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.270.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

(39066/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.231.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle et du conseil d'administration du 6 novembre 1995

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000:

(a) Administrateurs

– M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire);

– M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Lièges, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire);

– M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

(b) Commissaire

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIGAPA S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39067/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39069/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LUXSOUVENIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 61, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.357.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39070/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MADE BY SAM'S (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg-Kirchberg, 26, rue St Mathieu.
R. C. Luxembourg B 19.034.

Suite à la démission du commissaire aux comptes, a été nommée commissaire aux comptes, la société de réviseurs d'entreprises ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Ce mandat sera disponible pour renouvellement à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39071/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(39072/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.318.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 25.318, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 80 du 2 avril 1987. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte à huit heures trente-cinq sous la présidence de Mademoiselle Evelyne Jastrow, licenciée en droit, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Autelbas-Barnich.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation aux actionnaires, publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

n° 556 du 30 octobre 1995,

n° 570 du 8 novembre 1995;

b) au Lëtzebuenger Journal

du 30 octobre 1995,

du 8 novembre 1995.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation;

2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la vérification de la liquidation;

3) Clôture de la liquidation;

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 17 novembre 1995.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les mille quatre cents (1.400) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 novembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Madame Louise Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant Bertrange,
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société anonyme SAFILUX de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LIMA S.A. a cessé d'exister à patir de ce jour.

4) L'assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jastrow, P. Pierrard, I. Simon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995.

F. Baden.

(39068/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.729.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MALI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 24.729, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 310 du 5 novembre 1986. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Mademoiselle Evelyne Jastrow, licenciée en droit, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Autelbas-Barnich.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation aux actionnaires, publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

n° 556 du 30 octobre 1995,

n° 570 du 8 novembre 1995;

b) au Lëtzebuerger Journal

du 30 octobre 1995,

du 8 novembre 1995.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation;

2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la vérification de la liquidation;

3) Clôture de la liquidation;

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 17 novembre 1995.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les mille quatre cents (1.400) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 novembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Madame Louise Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant Bertrange,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société anonyme SAFILUX de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LIMA S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jastrow, P. Pierrard, I. Simon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995.

F. Baden.

(39073/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MANNESMANN FINANZ-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 9.671.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MANNESMANN FINANZ-HOLDING S.A.

Signatures

(39074/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MAZAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 43.857.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège de la société en date du 2 octobre 1995 que Monsieur David Draï, demeurant à Luxembourg, est nommé directeur technique et contresignera tout engagement dépassant 50.000,- francs pour tout ce qui concerne le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et le snack.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Capellen, le 7 décembre 1995, vol. 130, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(39080/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale

– Affectation de la perte de l'exercice

Résultats reportés: 143.697,- LUF.

– *Administrateurs*

Société GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., dont le siège social est à Luxembourg;

Société I.B.S. & PARTNERS, S.à r.l., dont le siège social est à Luxembourg;

Société U.M. INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est à Luxembourg.

– *Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

(39075/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MARIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.994.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MARIGNY S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(39076/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MARITA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.427.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39077/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MARITIME TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.162.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARITIME TRADING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.162, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 244 du 20 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 472 du 12 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 85, route d'Echternach,

qui désigne comme secrétaire, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour ces jour et heure par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:
numéro 531 du 17 octobre 1995,
numéro 562 du 3 novembre 1995;

b) au Letzeburger Journal:
du 17 octobre 1995,
du 3 novembre 1995;

c) au Luxemburger Wort:
du 17 octobre 1995,
du 3 novembre 1995.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.750.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), par remboursement du montant de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.750.000,- LUF) aux actionnaires et suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3) Détermination de l'endroit où sera effectué le remboursement aux actionnaires et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration pour procéder à ce remboursement et à l'estampillage des actions.

4) Démission/nomination d'administrateurs et du commissaire et décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire sortants.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les trois mille (3.000) actions en circulation, une (1) action est présente ou représentée à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour le 10 octobre 1995 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer, quelle que soit la portion du capital représenté conformément à l'article 64-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.750.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), par remboursement du montant total de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.750.000,- LUF) aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital et par suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

Le remboursement aux actionnaires sera effectué à la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes, notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales et pour procéder à l'estampillage des actions.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'Assemblée révoque les administrateurs, Messieurs Nico Arend, Norbert Kummer et Christophe Blondeau, et leur donne décharge.

Sont nommés en remplacement:

- Monsieur Norbert Theisen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 85, route d'Echternach;
- La société ANGLOGRACE LIMITED, ayant son siège social à Londres, New Bridge Street 100;
- Monsieur Albert Tummers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 3, rue de Namur.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Albert Tummers de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge.

Est nommée en son remplacement:

La société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), ayant son siège à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Theisen, M. Salmon, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

F. Baden.

(39078/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MARITIME TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

F. Baden.

(39079/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

METROPOLITAN FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.319.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METROPOLITAN FINANCE S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.319, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 246 du 16 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 451 du 3 décembre 1991.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nicole Moïny, employée privée, demeurant à Bleid.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Dissolution et mise en liquidation de la société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, N. Moïny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 87S, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39083/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.077.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 1995.

(39081/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.077.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 1995
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 19 juillet 1995, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

– de reporter le résultat de l'exercice 1994;

– de réélire MM. Tony Bourbon, Emeric Laforet, Erik Pointillart, Patrick Artus, Jean-Luc Enguehard, Jacque Rolfo, Paul de Fréminville et Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 1996;

– de réélire COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 1996.

Luxembourg, le 20 juillet 1995.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39082/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

LA COUPE CREATIVE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39063/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel (Centre Aristote).
R. C. Luxembourg B 38.767.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 1995

Résolutions

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:
7, rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg (Centre Aristote).
2. La démission de Mme Marie-Claire Zehren est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes.
3. La société ARISTOTE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour extrait conforme
G. Martensson H. Martensson
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39084/713/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MIYUKI EUROPE (HOLDING), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 36.644.

Le siège de la société a été fixé au 1, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.
(Ancien siège: 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société civile

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39085/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MONDIALUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.894.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39086/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ON SITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 49.599.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg,
le 17 novembre 1995*

1. L'assemblée décide, à l'unanimité, de révoquer Monsieur Dominique Volon de son mandat d'administrateur, celui-ci prenant fin immédiatement après la présente assemblée.
2. L'assemblée décide, à l'unanimité, de reporter la décision quant à la décharge à donner à l'administrateur sortant à la prochaine assemblée générale ordinaire.
3. L'assemblée décide, à l'unanimité, de remplacer Monsieur Dominique Volon dans son mandat et pour la même durée par Monsieur Patrick Lhoest, employé privé, demeurant au 68, rue Louis Hap à B-1040 Bruxelles.

Pour extrait conforme
B. della Faille
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39089/713/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MIM MULTI INTERNATIONAL MEDIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1475 Luxemburg, 2, rue du St. Esprit.

H. R. Luxemburg B 48.580.

Verwaltungsratssitzung – Donnerstag, den 19. Oktober 1995, 14.00 Uhr in Luxemburg

Der Verwaltungsrat trifft folgende Beschlüsse:

Verlegung des Geschäftssitzes der Firma innerhalb der Gemeinde Luxemburg von 18, rue du Glacis, L-1628 Luxemburg, nach 2, rue du St. Esprit, L-1475 Luxemburg.

Als Rechnungskommissar wird die Firma ABAX, 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg, bestellt.

Luxemburg, den 19. Oktober 1995.

K. Smythe

R. Gerlach

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1995, vol. 471, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39088/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxemburg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxemburg B 51.220.

Par décisions:

1) d'une assemblée générale ordinaire, tenue le 20 juin 1995:

a) le nombre des administrateurs a été porté de trois à quatre,

b) Monsieur Joseph Winandy, directeur de banque, Itzig, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001,

c) le conseil d'administration a été autorisé à nommer Monsieur Joseph Winandy, administrateur-délégué;

2) du conseil d'administration du 20 juin 1995:

a) Monsieur Joseph Winandy, prénommé, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion,

b) Monsieur Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure, a été nommé président du conseil d'administration,

c) Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, B-Athus, a été nommée directeur.

Luxemburg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme

Pour ORILUX S.A.

KPMG FIDEM

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39090/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxemburg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxemburg B 51.220.

Selon décisions prises par le conseil d'administration dans sa réunion du 20 juin 1995, les pouvoirs des organes sociaux sont dorénavant les suivants:

Tous les actes généralement quelconques et notamment ceux énumérés ci-après, seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur agissant conjointement avec un directeur.

– Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

– Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large, conclure les approvisionnements de toute nature, ainsi que les contrats d'entretien.

Toutefois, les approvisionnements de toute nature d'un montant inférieur à LUF 500.001,- seront valablement signés par un administrateur ou un directeur agissant seul.

– Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au registre de commerce et des sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante audit registre, ainsi qu'aux greffes des tribunaux, subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

– Conclure, résilier, amender toutes assurances.

– Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes, ainsi que de tous organes de transport.

– Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière, en ce compris tous travaux d'aménagement, représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre une décision, subdéléguer ce pouvoir de représentation.

– Gérer les comptes et avoirs en banque ainsi que dans les autres organismes financiers, délivrer des procurations à cet effet.

Toutefois, les actes suivants seront valablement effectués par un administrateur ou un directeur agissant seul:

- a) les ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;
- b) les ordres de paiement jusqu'à concurrence de 500.000,- en faveur de tiers;
- c) la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier).
 - Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale, représenter la mandante auprès de toutes administrations fiscales.
 - Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
 Pour ORILUX S.A.
 KPMG FIDEM
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39091/528/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

OUSSON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 19.089.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39092/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R. C. Luxembourg B 40.411.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PARTEGEN S.A.
 BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
 Signature

(39093/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PATINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
 R. C. Luxembourg B 21.360.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 mars 1984, n° 85.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 février 1994, n° 48.

La séance est présidée par Monsieur Hafedh Daoud, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Tom Meganck, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
Par dérogation, l'exercice en cours sera plus court et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.
- 2.- Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1996.»
L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
Par dérogation, l'exercice en cours sera plus court et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures.»
La première assemblée générale ordinaire à se réunir à la nouvelle date aura lieu en 1996.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: H. Daoud, T. Meganck, F. Simon, E. Schroeder.
Enregistré à Mersch, le 29 novembre 1995, vol. 397, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 1^{er} décembre 1995. E. Schroeder.
(39094/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PATINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 4 décembre 1995. E. Schroeder.
(39095/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.912.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39087/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

POWER TOOLS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.942.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour POWER TOOLS INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(39098/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

POWER TOOLS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.942.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 21 novembre 1995

Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

MM. Luigi Sala, directeur de sociétés, demeurant à Milan, président;
Paolo Baretta, directeur de sociétés, demeurant à Milan, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal, administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour POWER TOOLS INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39099/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PATERNOSTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 19.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39096/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PLANEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.115.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 21, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39097/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.418.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRICE WATERHOUSE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.418, constituée sous la forme d'une société civile suivant acte sous seing privé en date du 15 janvier 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 83 du 17 juin 1971. La société a été transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 353 du 28 septembre 1990 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 515 du 9 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Anny Schortgen, réviseur d'entreprises, demeurant à Beyren,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.
L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital à concurrence de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF), pour le porter de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) à dix millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (10.350.000,- LUF), par la création de cent vingt (120) actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir de leur libération.

Ces actions nouvelles seront souscrites en espèces et libérées à cent pour cent.

2) Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

3) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital.

4) Pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour établir le texte coordonné des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) à dix millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (10.350.000,- LUF), par la création et l'émission de cent vingt (120) actions nouvelles de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les cent vingt (120) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit par les actionnaires ci-après:

- 24 (vingt-quatre) actions par Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen, ici représenté par Madame Anny Schortgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 1995;

- 24 (vingt-quatre) actions par Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Anny Schortgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 1995;

- 24 (vingt-quatre) actions par Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Schifflange, ici représenté par Madame Anny Schortgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 novembre 1995;

- 24 (vingt-quatre) actions par Monsieur Alain Steichen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Anny Schortgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 novembre 1995;

- 24 (vingt-quatre) actions par Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Anny Schortgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (10.350.000,- LUF), représenté par deux mille soixante-dix (2.070) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Les actions souscrites ont été libérées intégralement.»

Traduction anglaise:

«**Art. 5.** The share capital is fixed at ten million three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (10,350,000.- LUF), represented by two thousand seventy (2,070) shares with a par value of five thousand Luxembourg francs (5,000.- LUF) each. The subscribed shares are fully paid up.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schortgen, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 42, case 3. – Reçu 6.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39100/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

F. Baden.

(39101/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PROCERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 4, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 37.080.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

*Extraits de l'assemblée générale du 22 août 1995***AFFECTATION DU RESULTAT**

– réserve légale	111.454,- LUF
– report à nouveau	5.675.994,- LUF

Composition du Conseil d'Administration:

M. Rauno Leijola, administrateur, demeurant à Luxembourg

M. Ulrich Widmer, directeur, membre du conseil

Mme Liisa Leijola, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

Signature

(39102/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SACAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 23.023.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1995

L'assemblée nomme, à l'unanimité des voix, comme gérant technique:

Monsieur Massimo Martellini, installateur, demeurant à L-3429 Dudelange, 104, rue de Burange.

Le mandat ainsi conféré est révocable à tout moment par l'assemblée générale.

M. Martellini

R. d'Amico

G. Fioriti

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39110/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

**PROPHAC, ZIRNHELD & CIE, PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET CHIMIQUES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Howald-Hesperange, 5, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 4.371.

Constituée suivant acte sous seing privé du 1^{er} mai 1946, publié au Mémorial C n° 34 du 13 juin 1946, modifiée suivant actes sous seing privé des 30 juillet 1947, publié au Mémorial C n° 84 du 6 novembre 1947; 31 mars 1948, publié au Mémorial C n° 45 du 28 juin 1948; 1^{er} janvier 1949, publié au Mémorial C n° 35 du 7 mai 1949; 18 octobre 1953, publié au Mémorial C n° 101 du 5 décembre 1953; 30 avril 1960, publié au Mémorial C n° 39 du 15 juin 1960; 4 avril 1964, publié au Mémorial C n° 41 du 26 mai 1964; 27 septembre 1966, publié au Mémorial C n° 152 du 23 novembre 1966; 24 août 1967, publié au Mémorial C n° 138 du 27 septembre 1967; 16 décembre 1967, publié au Mémorial C n° 24 du 24 février 1968; 6 juin 1969, publié au Mémorial C n° 170 du 10 octobre 1969; 11 avril 1970, publié au Mémorial C n° 167 du 5 octobre 1970 et 31 mars 1973, publié au Mémorial C n° 142 du 20 août 1973, modifiée par-devant Me Berthe Gehlen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1978, acte publié au Mémorial C n° 146 du 10 juillet 1978, modifiée par-devant Me Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 105 du 19 avril 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 290 du 12 octobre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPHAC, ZIRNHELD & CIE,
PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET CHIMIQUES, S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE

Signature

(39103/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 22.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 novembre 1995

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 7, rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg (Centre Aristote).
- 2.- La démission des Administrateurs, Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner, est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.
- 3.- Sont nommés comme nouveaux Administrateurs, Henri Aronson, 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg; Dominique Fontaine, 17, rue du Château, B-6747 St-Léger; STRATEGO INT., S.à r.l., 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg. Ils termineront le mandat des Administrateurs sortants, soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 1996.
- 4.- La démission du Commissaire aux Comptes, M. Eric Herremans est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.
- 5.- La société ARISTOTE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39104/713/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

QUILMES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 1995 que le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Eric Salvisberg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 novembre 1995.

QUILMES EUROPE S.A.
C. Hoffmann
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39105/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

REPARE-TOIT GERARD HASTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7329 Heisdorf.
R. C. Luxembourg B 44.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour la S.à r.l. REPARE-TOIT GERARD HASTERT

Signature

(39106/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

R + F MENUISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 70, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 35.943.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39107/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

R + G MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange-Foetz, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 35.982.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

(39108/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SABLONVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.917.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SABLONVILLE S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(39109/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.090.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

(39112/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 16.179.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39116/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 16.179.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
qui s'est tenue en date du 18 juillet 1995 au siège social*

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration, de Melle Josiane Schmit aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pascal Husting, administrateur démissionnaire. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Pascal Husting pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39117/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SANITHERM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 4, rue des trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 13.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la S.A. SANITHERM
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.
Signature

(39111/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.914.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39113/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SCHOLZE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 215, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 34.652.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signatures.

(39114/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SIGP, SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PORTEFEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.558.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 1995 que le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Eric Salvisberg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 novembre 1995.

SIGP, SOCIETE INTERNATIONALE DE
GESTION DE PORTEFEUILLES S.A.
C. Hoffmann
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39118/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SCHROEDER & PARTNERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 47.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signatures.

(39115/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SOCIETE ANONYME DE LA VALLIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.143.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39119/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SOFIDEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.430.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIDEPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.430, constituée suivant acte reçu en date du 27 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 462 du 14 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-), sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Réduction de la valeur nominale de chaque action de BEF 9.900,-, pour la porter de BEF 10.000,- à BEF 100,-.

2.- Augmentation du capital de BEF 5.500.000,-, pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- à BEF 6.750.000,-, par la création, l'émission et la souscription de 55.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 100,- chacune à libérer par des versements en espèces de BEF 5.225.000,- et BEF 275.000,- qui seront effectués respectivement par SO.PLA.GE HOLDING S.A., Luxembourg et SOCIETA DI INVESTIMENTI ED AMMINISTRAZIONI (S.I.A.) S.A., Roveredo (CH).

3.- Modification y relative des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale de chaque action de BEF 9.900,- (neuf mille neuf cents francs belges), pour la porter de BEF 10.000,- (dix mille francs belges) à BEF 100,- (cent francs belges).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges) à BEF 6.750.000,- (six millions sept cent cinquante mille francs belges), par la création et l'émission de 55.000 (cinquante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 100,- (cent francs belges) chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que tous les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 55.000 (cinquante-cinq mille) actions nouvelles:

- a) la société de droit luxembourgeois SO.PLA.GE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à concurrence de 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles;
- b) la société de droit suisse SOCIETA DI INVESTIMENTI ED AMMINISTRAZIONI (S.I.A.) S.A., ayant son siège social à Roveredo (Suisse), à concurrence de 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Ensuite, les sociétés SO.PLA.GE HOLDING S.A. et SOCIETA DI INVESTIMENTI ED AMMINISTRAZIONI (S.I.A.) S.A., prédésignées, représentées aux fins des présentes par Monsieur Marcello Ferretti, prénommé;

en vertu de deux procurations lui conférées le 9 novembre 1995, à Luxembourg, respectivement Roveredo (Suisse), lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées;

ont déclaré, par leur représentant susnommé, souscrire les 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante), respectivement 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société SOFIDEPAR S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinq millions cinq cent mille francs belges (BEF 5.500.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions sept cent cinquante mille francs belges (BEF 6.750.000,-), divisé en soixante-sept mille cinq cents (67.500) actions de cent francs belges (BEF 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, G. Baumann, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 87S, fol. 13, case 8. – Reçu 55.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

M. Walch.

(39120/233/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SOFIDEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

M. Walch.

(39121/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SPP/LET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.766.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SPP/LET INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 37.766), incorporated pursuant to a deed of the under-signed notary on the 6 of August 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 57 of the 20th of February 1992.

The meeting was opened at 12.00 a.m., with Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Martine Bockler-Kapp, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of Mrs Ingrid Johansson, controller, c/o Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm, as liquidator and determination of her powers.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and pronounces its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Ingrid Johansson, controller, c/o Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies for the time he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPP/LET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.766, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 57 du 20 février 1992.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.

- Nomination de Madame Ingrid Johansson, controller, demeurant à c/o Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm, en tant que liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première resolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Ingrid Johansson, controller, demeurant à c/o Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler-Kapp, P. Lentz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 87S, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39123/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

SOTIKI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.343.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(39122/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

ST. QUADRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.

R. C. Luxembourg B 48.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la S.A. ST. QUADRAT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(39124/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

STAVRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.785.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39125/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

AFFECTATION DU RESULTAT

– la perte au montant de 60.000,- LUF est reportée à nouveau

Conseil d'Administration:

Monsieur Romain Bontemps, administrateur,
Monsieur Marc Hilger, administrateur,
Monsieur Ronald Weber, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

Signature

(39126/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

THE HOUSE OF FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.504.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE HOUSE OF FINANCE INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 40.504, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 471 du 19 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 489 du 19 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Emmanuel Van Thillo, directeur de sociétés, demeurant à B-2950 Kapellen, Bonapartlei, 4,

qui désigne comme secrétaire, Maître Claude Niedner, avocat, demeurant à L-8088 Bertrange, 12, Domaine des Ormilles.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Christophe Convent, directeur de sociétés, demeurant à B-2630 Aartselar, Solhofdreef 35.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération des liquidateurs.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 61 de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier par publication de la convocation au Mémorial ainsi qu'au «Luxemburger Wort» en date des 30 octobre et 8 novembre 1995. Des lettres missives ont été envoyées aux actionnaires en nom en date du 9 novembre 1995.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que les deux mille cinq cents actions (2.500), représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:
Maître Paul Mousel, avocat, demeurant à L-8055 Bertrange, 13, rue de Dippach.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur sera déterminée conformément aux usages concernant la fixation des honoraires des avocats.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale termine les fonctions de l'administrateur ad hoc et lui donne décharge de l'exécution de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Van Thillo, C. Niedner, Ch. Convent et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

F. Baden.

(39128/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

TEKSTIL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.925.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Philippe Roch, conseil fiscal, demeurant à Charleroi, Belgique, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EURO TEXTILE BANK Ltd, ayant son siège social à Osman Pasa Caddesi, Mirata Apt. D. 2 Kosklüçiftlik, Lefkose (Nicosia), Turkish Republic of Northern Cyprus,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} octobre 1995, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– La société anonyme TEKSTIL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.925, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 514 du 28 octobre 1993.

– Le capital social est fixé à deux millions de dollars US (2.000.000,- USD), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de vingt mille US dollars (20.000,- USD) chacune.

– Sa mandante est devenue propriétaire des cent (100) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

– Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

– Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
– Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

– Les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 35, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Roch et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(39127/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

THE ROOM INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 30.831.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 novembre 1995

Première résolution

Décharge est donnée aux actuels Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- a) M. Giuliano Camera, entrepreneur, demeurant à Mortara, Italie, Président du Conseil d'Administration;
- b) M. Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- c) M. Maurizio Mori, consultant, demeurant à Carrara, Italie, Administrateur

et en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire:

M. Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer.

Troisième résolution

L'Assemblée décide l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait sincère et conforme

L'institut domiciliataire

COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39129/553/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1995.

CEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALFIN ENTERPRISES S.A., ayant son siège à Panama, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Blum, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Panama, le 26 septembre 1995, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée;

2.- Monsieur Jean-Marie Blum, employé privé, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Belvaux.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CEMALUX S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la représentation, la vente et le montage d'appareils ou parties d'appareils électriques ou mécaniques, la projection, le montage, le raccordement, l'entretien et la réparation d'installations électriques pour tous courants, toutes tensions et toutes fréquences. La projection et le montage, le raccordement, la transformation et la réparation d'équipements de détection d'alarmes et de sécurité, de signalisation routière, de transmission de données et de télécommunications. L'élaboration de projets, la fabrication, le montage et la réparation de constructions métalliques de tout genre et exécution de tous les travaux de serrurerie, de pose de clôtures, rails de sécurité, panneaux acoustiques et de signalisation.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme ALFIN ENTERPRISES S.A., ayant son siège à Panama, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Monsieur Jean-Marie Blum, employé privé, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Belvaux, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de quarante pour cent (40 %), de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société anonyme ALFIN ENTERPRISES S.A., ayant son siège à Panama;

b) Monsieur Jean-Marie Blum, employé privé, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Belvaux;

c) Madame Astrid Laux, ouvrière, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Belvaux.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4) Le mandat des administrateurs et commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5) Le siège social est établi à L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Blum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 1995, vol. 497, fol. 2, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 1995.

J. Seckler.

(39142/231/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WENHAM LIMITED, une société ayant son siège social à Douglas (Ile de Man),

ici représentée par Madame Isabelle S. Galera, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 1995;

2) WEDEL HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Isabelle S. Galera, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cents millions (200.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) WENHAM LIMITED, prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
2) WEDEL HOLDINGS S.A., prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Isabelle S. Galera, préqualifiée;

b) Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim;

c) Madame Jacqueline C. Perisse, juriste, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

HOOGEWERF & CIE, société avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1998.

5) Le siège social de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I.S. Galera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 87S, fol. 52, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(39143/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.